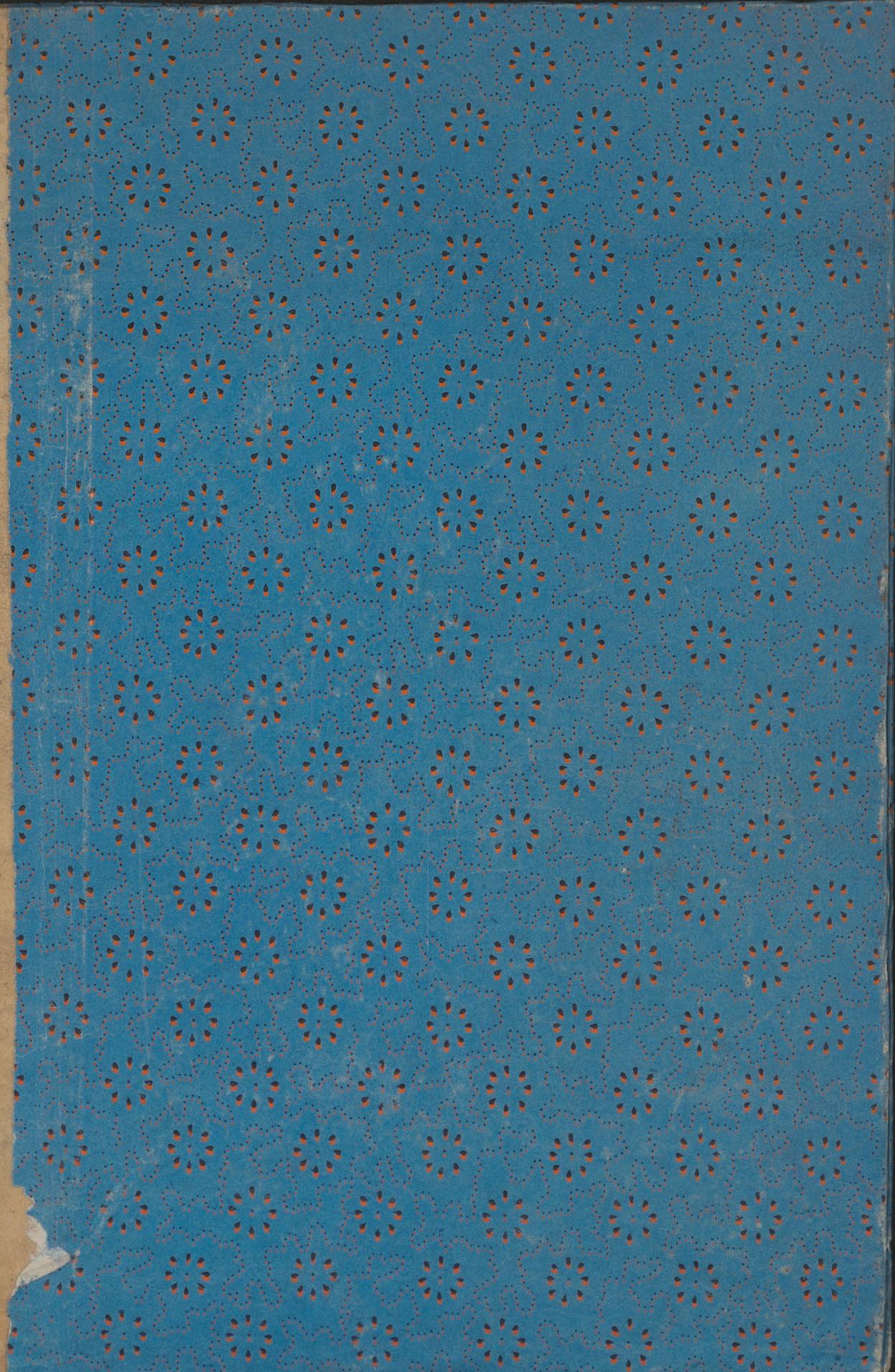


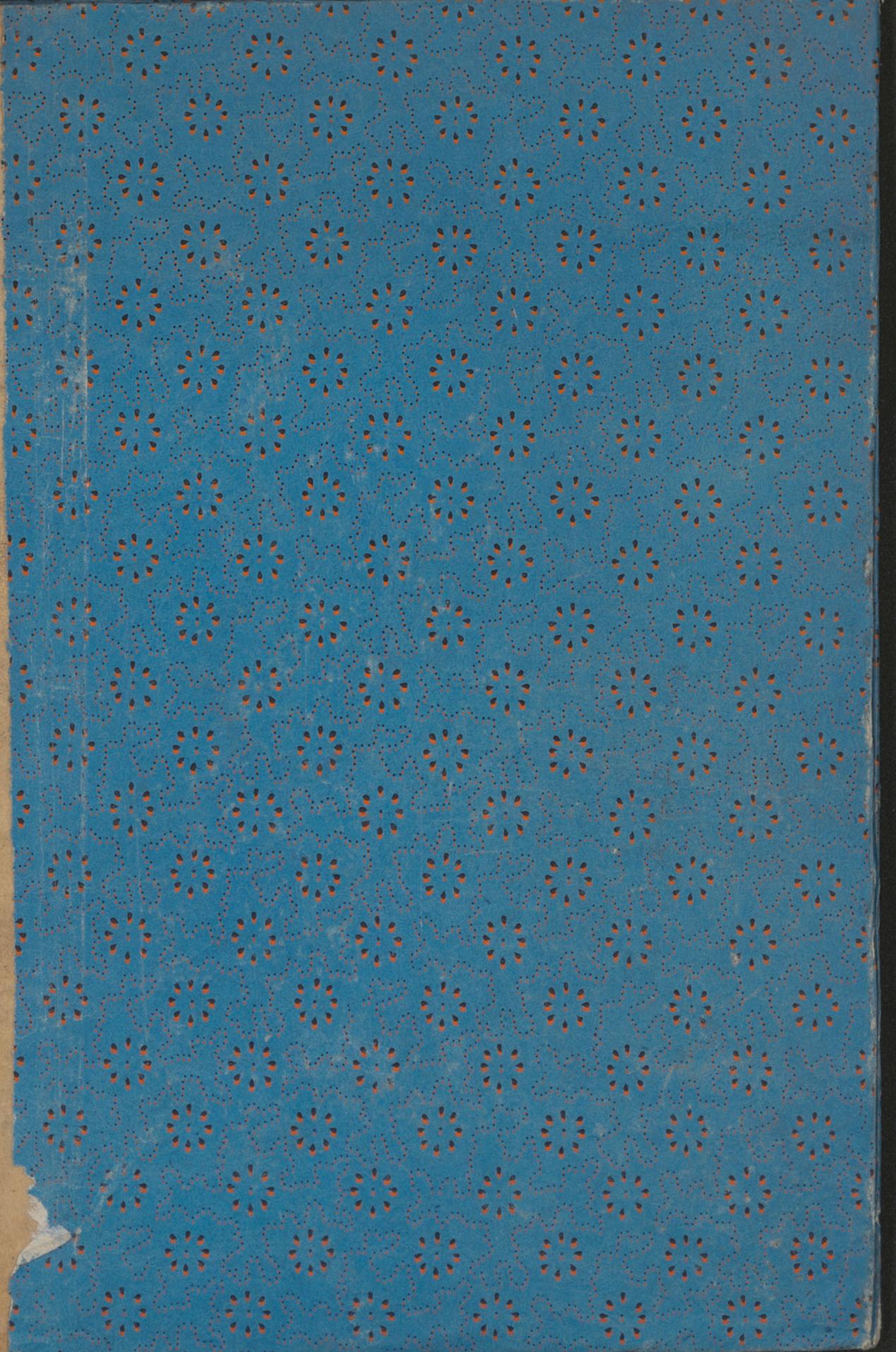
0cm  
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

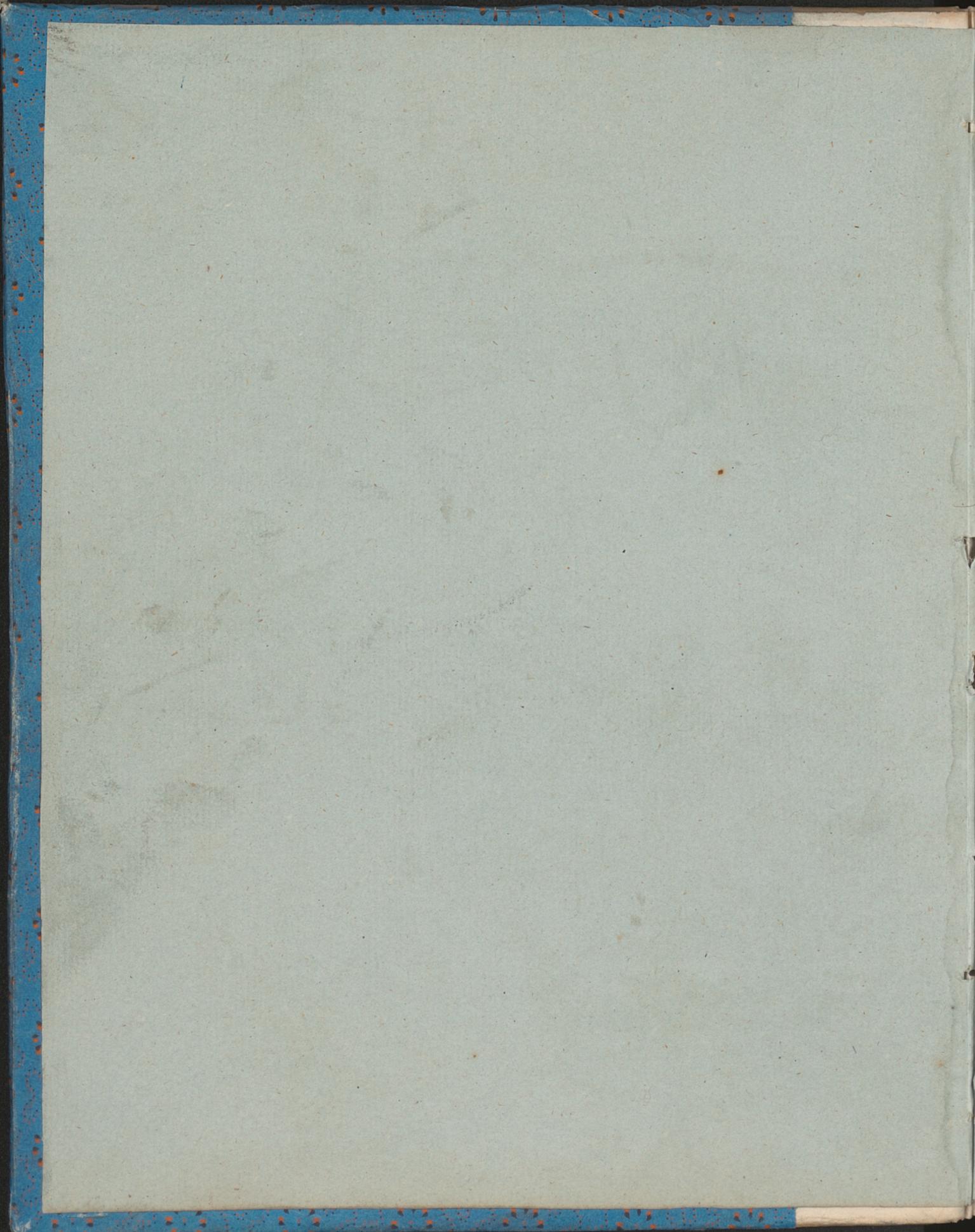
\*oooooo\*  
ue  
un. VIII  
oooooo\*

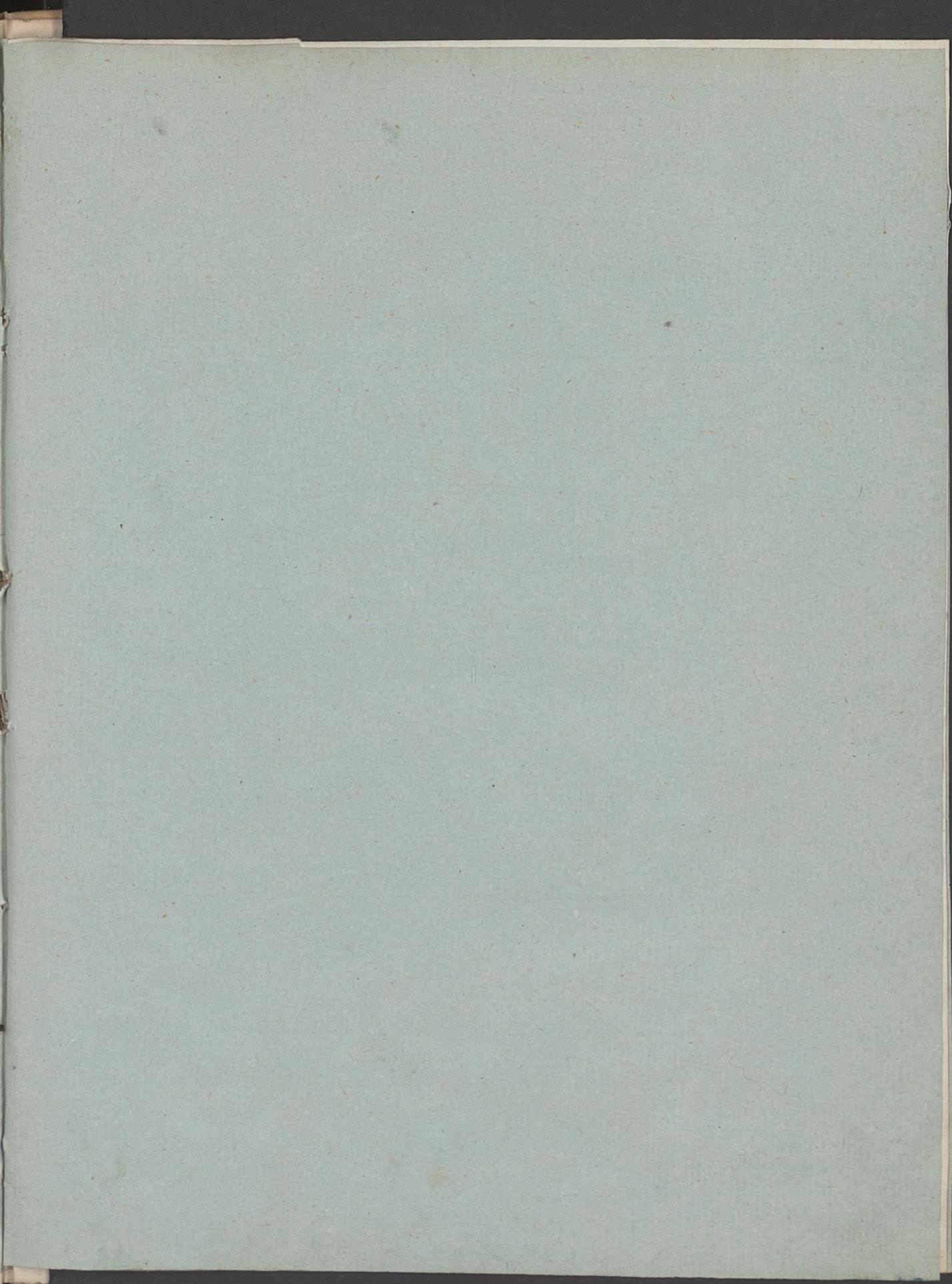


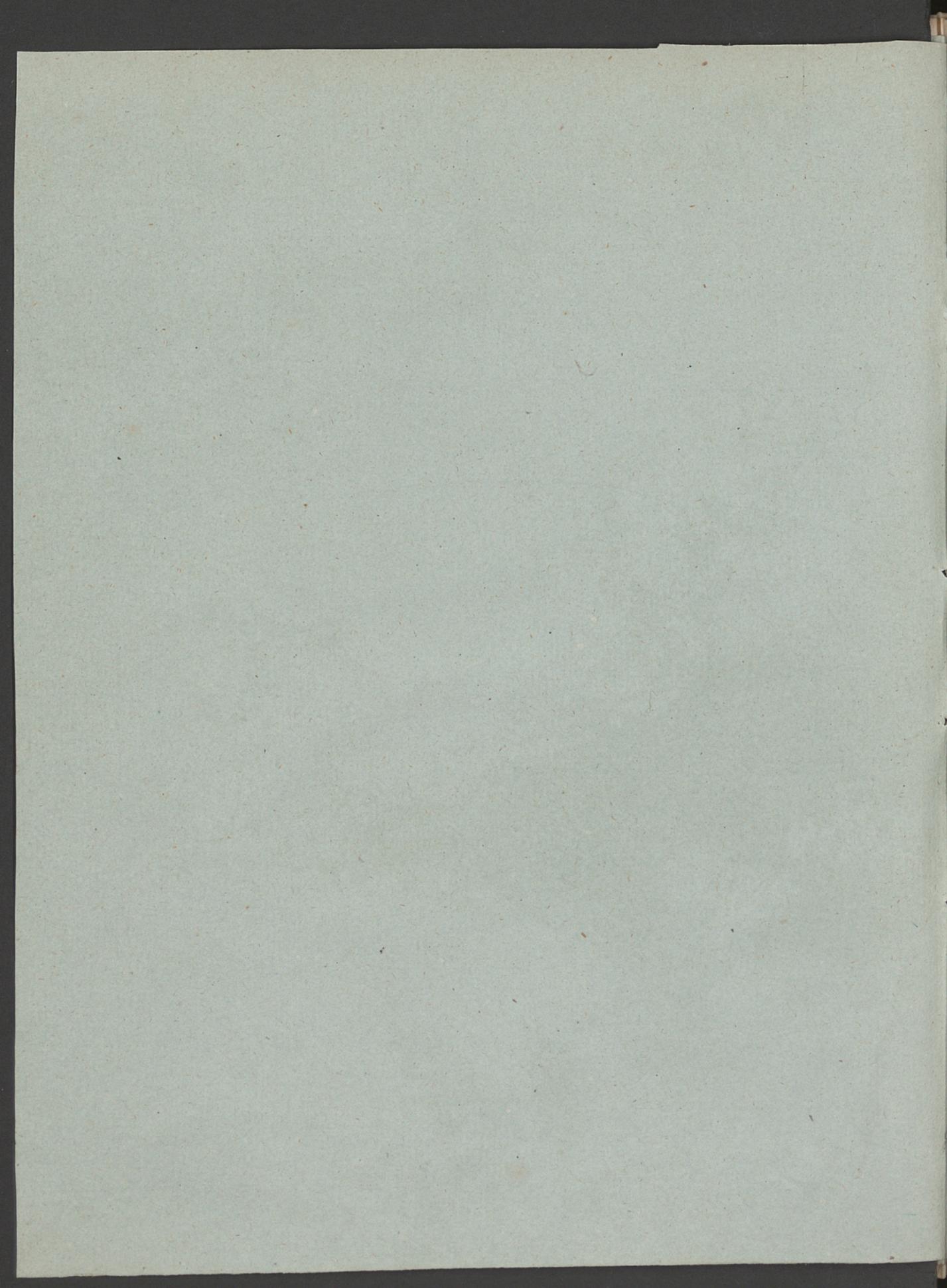


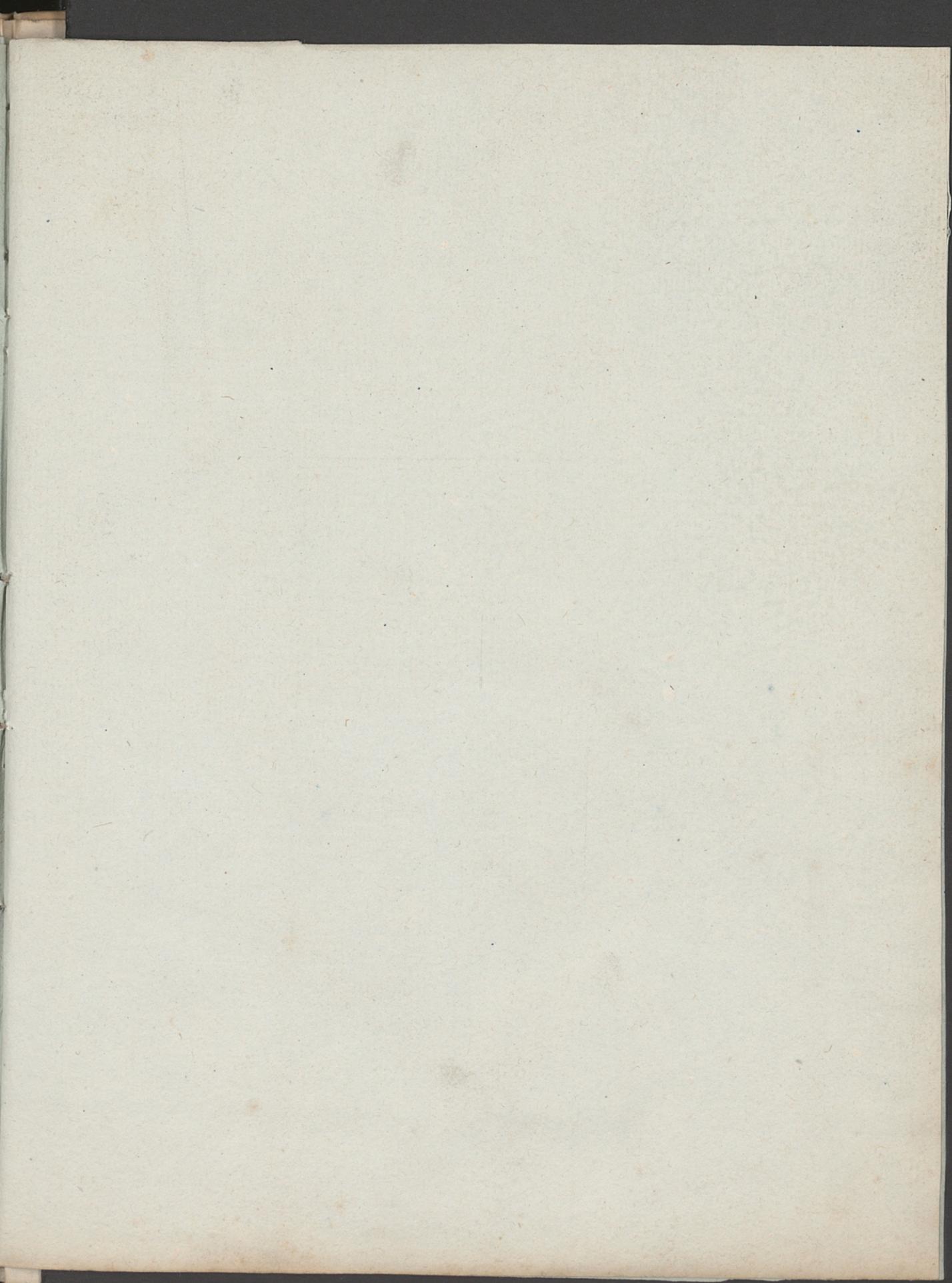
.....  
que  
An. VIII  
.....

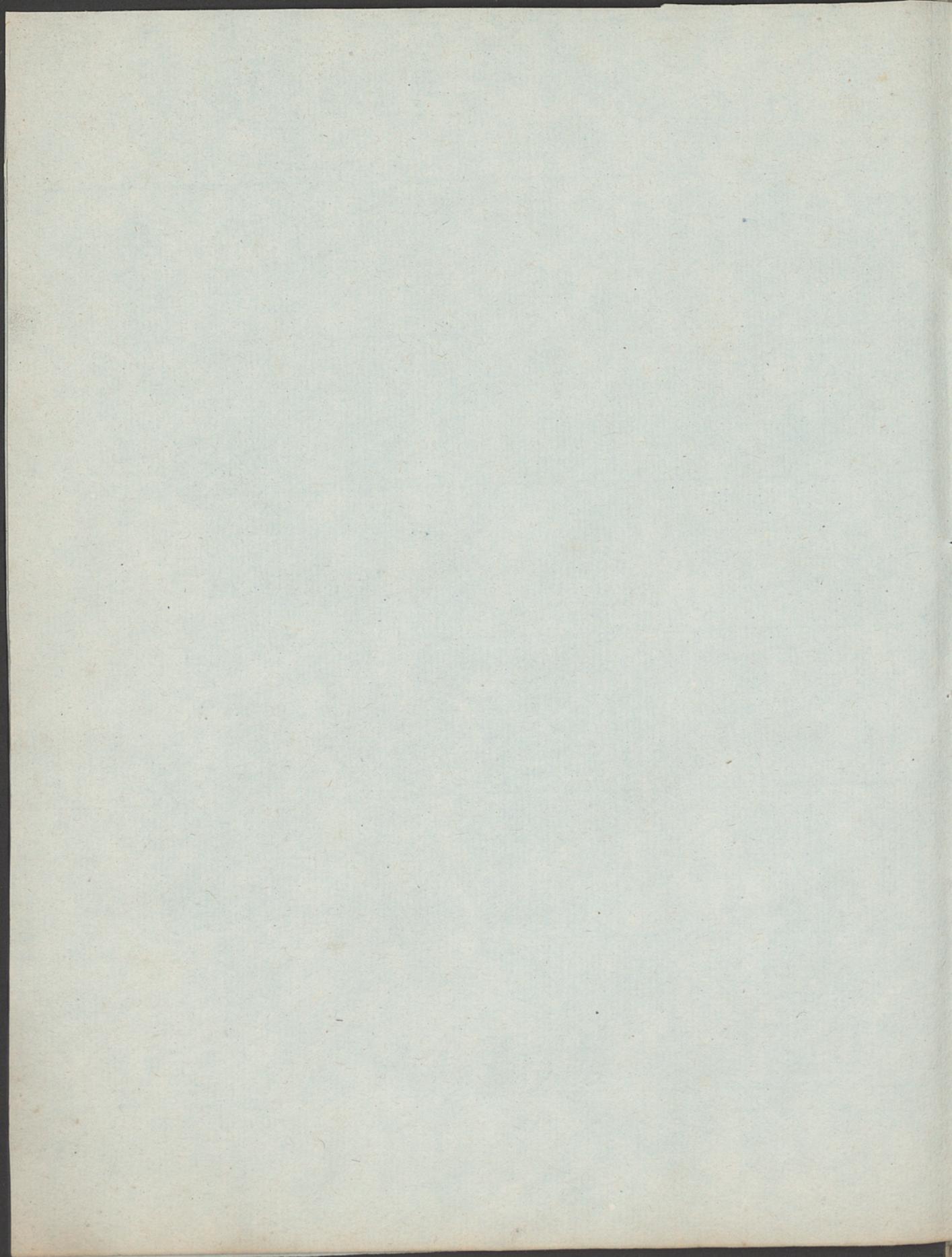


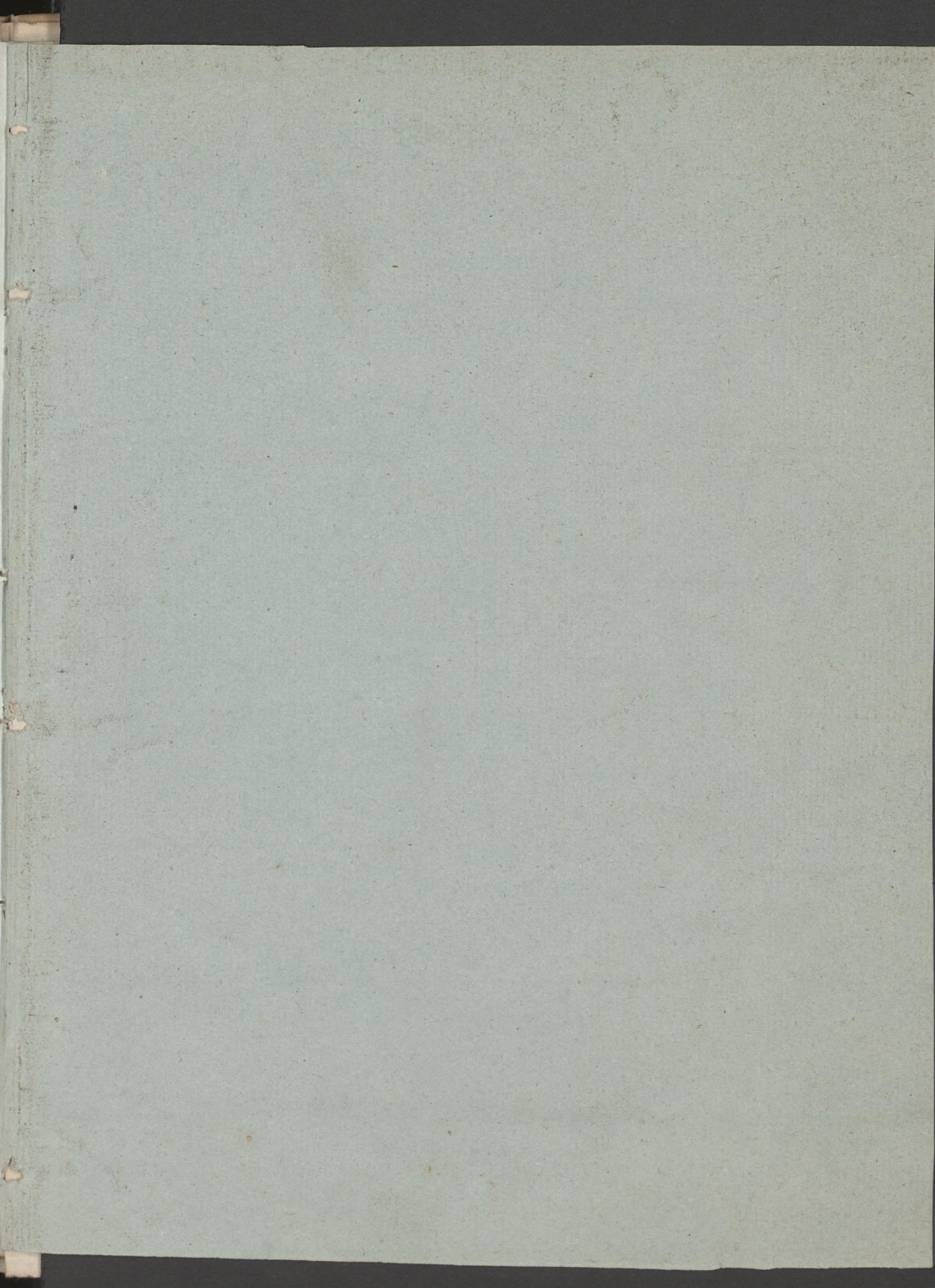


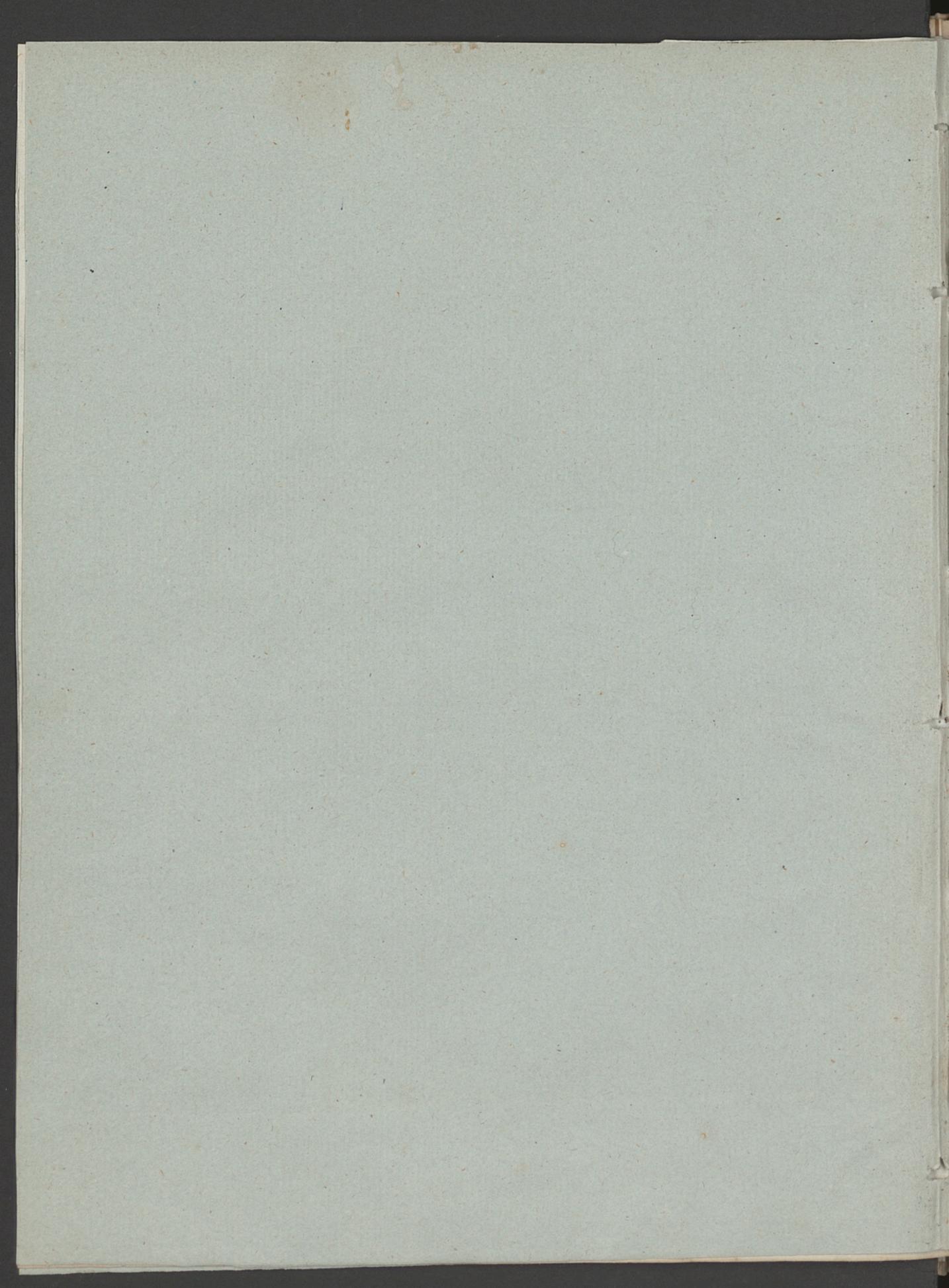












Rapp Pj p  
B0336/2

Toulouse, ce 13 Pluviose, an 8.

## SOCIÉTÉ DRAMATIQUE.

MADAME,

Depuis long-temps les amis des arts et des plaisirs réclamoient un établissement qui pourroit former la jeunesse dans l'Art Dramatique, réunir dans un cercle l'amabilité et les grâces, faire servir à la récréation des uns les heureuses dispositions des autres.

Cet établissement est formé. Nous osons en garantir la durée, si vous daignez l'encourager. Connoissez-le avant de l'apprécier ; & pour cela, venez embellir notre première ~~scène~~ (Scène).

Salut.

Chavardex

Dauville

L'inauguration  
La feinte par amour  
et des visitandines



la citoyenne

Ramond

Rue M. Rome

Montmartre

Croquis

AMITIÉ,



Prop Pjpl  
B0336/3  
UNION.

## SOCIÉTÉ DRAMATIQUE.

Toulouse, le 23 ventôse l'an 8.<sup>e</sup> de  
la République française.

La Société Dramatique établie aux ci-devant  
Grands-Carmes,

A u C<sup>itoyen</sup> Rame<sup>l</sup>  
S<sup>ociétaire</sup>

Si vous desiriez jouer quelque  
rôle, soit dans la Comédie, soit  
dans l'opéra, nous étions prêts  
de vous offrir bien volontiers  
les rôles que nous avons réservés  
qui ont été dressés à cet effet  
dans la Chambre des comptes

Boubier



17. Februar 88

aus der Villa des Herrn Dr. Auguste

Leopold

Carsten

Leopold Auguste ist ein sehr  
guter Mensch und ein sehr  
guter Sohn eines sehr guten Vaters.  
Er ist sehr mit seinem  
Vater überzeugt,  
dass er ein guter  
und gerechter Mensch ist.

Leopold

W. C. W.  
and  
C. S.

All . citoyen  
Daniel de St. Hilaire

Rappel 13036  
4

AMITIÉ,



UNION.

24  
164  
7-4.

## SOCIÉTÉ DRAMATIQUE.

Toulouse, le 29 Vendémiaire an 8.<sup>e</sup> de  
la République française.

La Société Dramatique établie aux ci-devant  
Grands-Carmes,

Au: Samuel

Vous êtes invité de Novalin à un réveil  
au plateau de Jureaud le Mont auz de  
Sillès que vous avez distribué sous le  
nom qui devait vous servir  
jaure. il est urgent d'en faire la  
remise.

Le Directeur de la Scté

r. Poujol

BIBLIOTHÈQUE  
UNIVERSITAIRE  
TOULOUSE

INSTITUTI MAGISTRI ETUDIORUM

ob. 3. no. Tertius V

compositus

scriptio manu. in sequentia libro 3.

LXXXVII

item ad credidit et dixit de prop  
et invenit et credidit et cetera et  
ad credidit et credidit et cetera et  
ad credidit et credidit et cetera et  
ad credidit et credidit et cetera et

debet et est credidit et cetera et

Credidit



AMITIÉ,

UNION.

## SOCIÉTÉ DRAMATIQUE.

ARRÊTÉ de la Commission ~~de réunion~~

Du 1 Germinal de l'an 8 de la République.

Les Commissions de librairie suivent  
proposition du directeur arrêtent ce qui suit  
article 1<sup>r</sup>.

La distribution actuelle des billets est supprimée  
à compter de ce jour  
art 2.

Deux jours avant la représentation  
il sera adressé à chaque Sociétaine le  
nombre des billets fixés par le règlement.  
art 3.

Les billets seront signés par chaque  
Sociétaine qui les remettra au nom de

de la personne invitée

art 4.

Les billets seront tous le même soit pour  
homme soit pour femme

art 5.

Les commissaires de la Salle refuseront  
l'entrée à toute personne qui quelqu'espèce  
d'un billet l'eût procuré ou indiqué  
à ce Société, ou qui se présenteroit avec  
un billet qui ne lui servoit pas destiné ou  
qui ne servit pas signé par un sociétaire

art 6.

Ils denonceront de plus les Sociétaires qui  
aurient abusé de la Conscience de leur état  
pour une meurtrière distribution

art 7.

tout Sociétaire qui sera dans le cas  
de l'art précédent sera privié de ses  
Billets pendant deux Scans pour  
la première fois et exclus de la Société  
pour la seconde

Le member Berjot le Commoner réunis  
Signé au registre.



au Citoyen  
Daniel  
Lusille

au Citoyen  
Daniel  
Lusille

Rsp P/p  
BO33616

AMITIÉ,



UNION.

## SOCIÉTÉ DRAMATIQUE.

ARRÊTÉ de la Commission d'Assemblée extraordinaire

Convocée

Du 9 floréal . de l'an 8 de la République.

Les Commissions d'Assemblée, Extraordinaire —  
Convocées et présidées par le Directeur de la Société

Considerant que plusieurs membres ont négligé  
d'assurer la dernière cotisation de 12<sup>fr</sup>

que malgré la plus grande économie, la  
dépense a du excédé la recette, parce que l'apathie  
de plusieurs décourage et empêche les Commissions  
d'arrêter les cotisations nécessaires; parce que, dans les  
commencements d'une institution, il est impossible  
de prévoir toutes les dépenses, alors surtout  
qu'il s'agit de la construction d'une Salle;  
Considérant que l'arrière

Se leue a la somme de mille francs ;  
qu'il n'erte ni delicateste ni de la prudenee  
d'une societe nombreuse de laines grossier  
a ce pointe les dettes passiver

qu'une nouvelle coecution est rigoureusement  
necessaire ;

quelle doit etre assise faire pour remplir  
L'arrivee es fournis pendant quelque temps  
aux depenses journalieree ;

Considerant qu'il servit inutile d'arreter  
une nouvelle coecution , Si on n'en assure  
La rentree exacte et spontanee par des mesures  
qui s'accordent avec les egards des auxmembres  
et les besoins de la Societe ;

qu'un membre qui se refuse a de  
coecutions dont la necessitee est sentie  
est indigne d'etre membre d'une Societe quelconque  
Considerant quil est juste meamoin

que chaque Societaire soit instruit de l'emploi de  
fonds. que ce desir est tres compatible avec la  
confiance due aux membres des commissions.

considérant enfin que d'après les règlements,  
on peut prononcer l'exclusion d'un membre qui refuse  
Le paiement d'une cotisation;

que dans l'état des choses, le membre exclu peut  
d'autant moins reclamer que toutes les cotisations  
formées jusqu'à ce jour sont plus qu'à absorber pour  
les dépenses faites puisqu'il existe un avance considérable  
arrestante

1<sup>o</sup>. que l'état Général des recettes et de dépenses sera  
fait en placard dans vingt quatre heures et affiché  
dans la chambre des Comptes.

2<sup>o</sup>. chaque membre sera invité par une circulaire  
devenir en prendre connaissance;

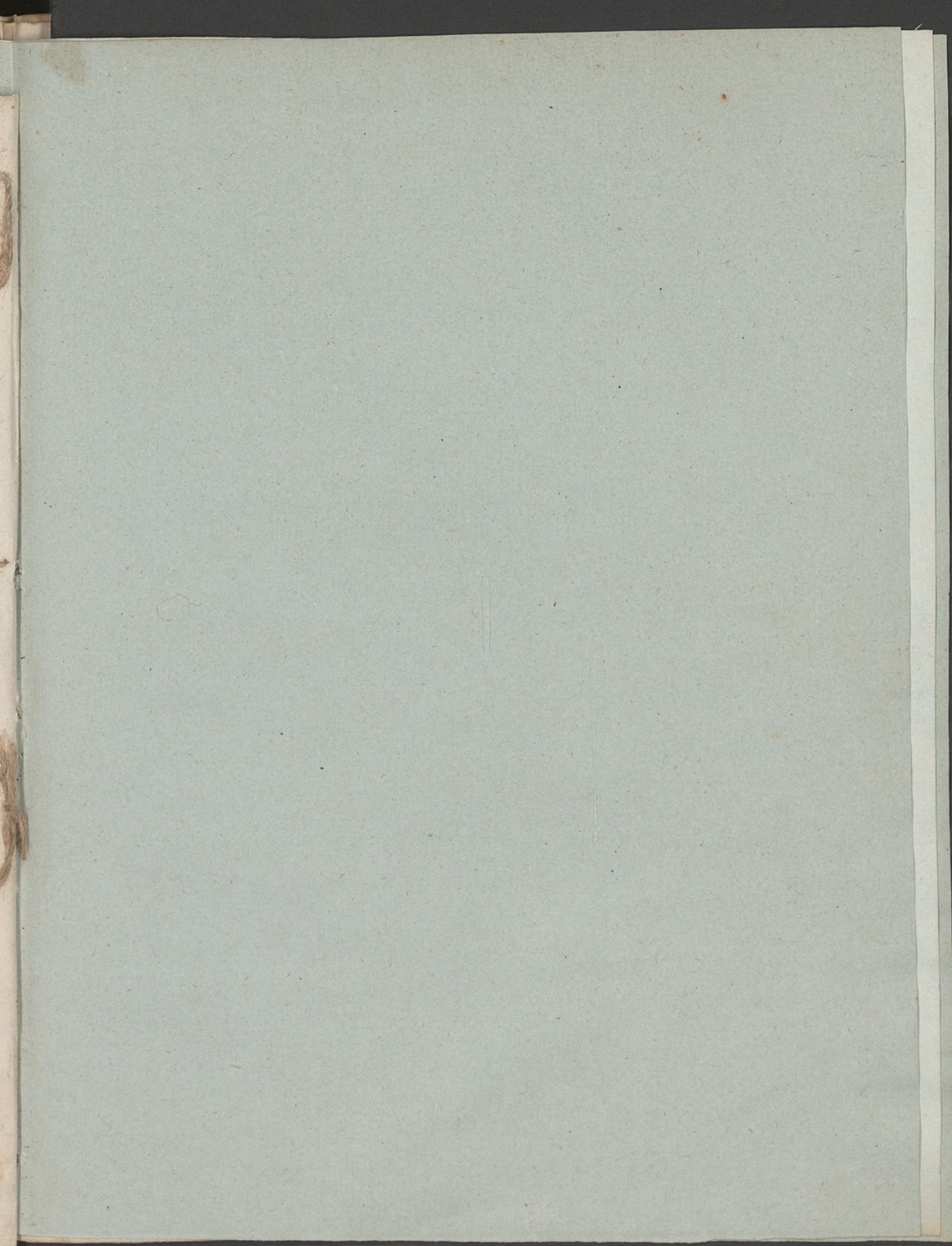
3<sup>o</sup>. il est établi une cotisation de 24 francs payable  
dans la Seconde décade de floréal

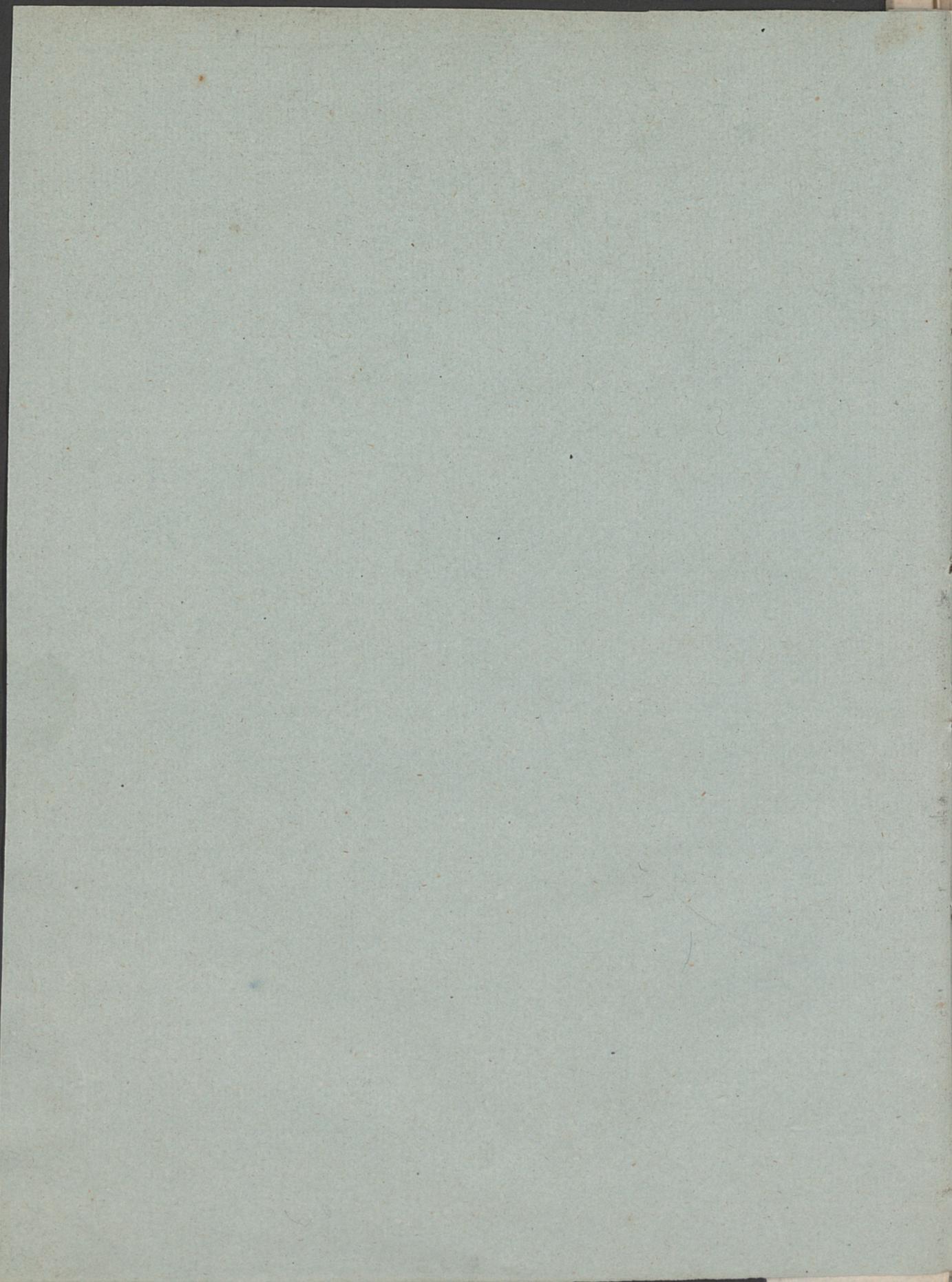
4<sup>o</sup>. celui qui ne l'aura pas acquitté à l'époque fixée  
sera bâti du Catalogue des membres.

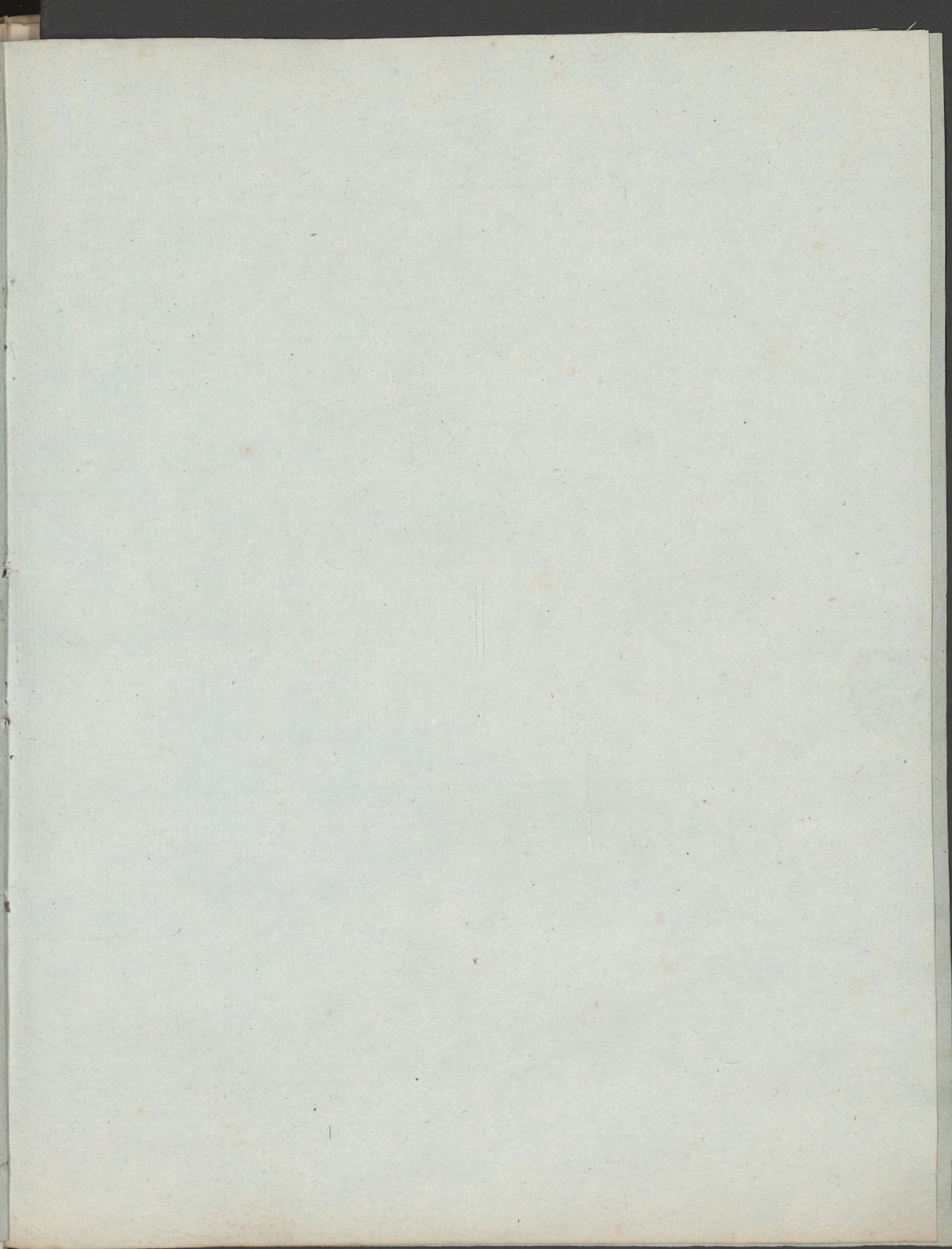
Les Commissions s'assembleront le 21 floréal  
pour prononcer les exclusions. Sur le rapport  
du bureau le présent sera adressé  
à chaque membre

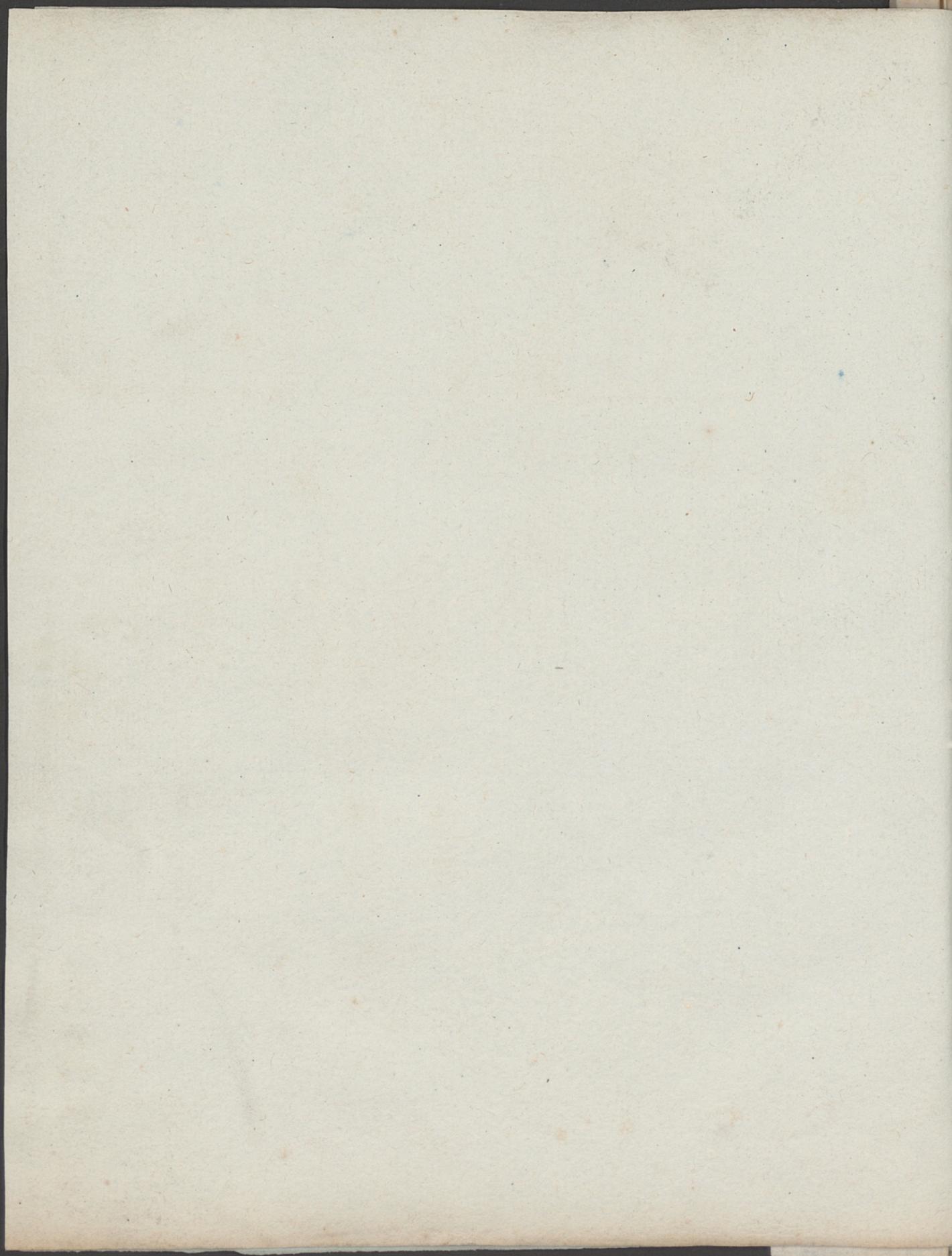
Deliberé ledit Jour et au

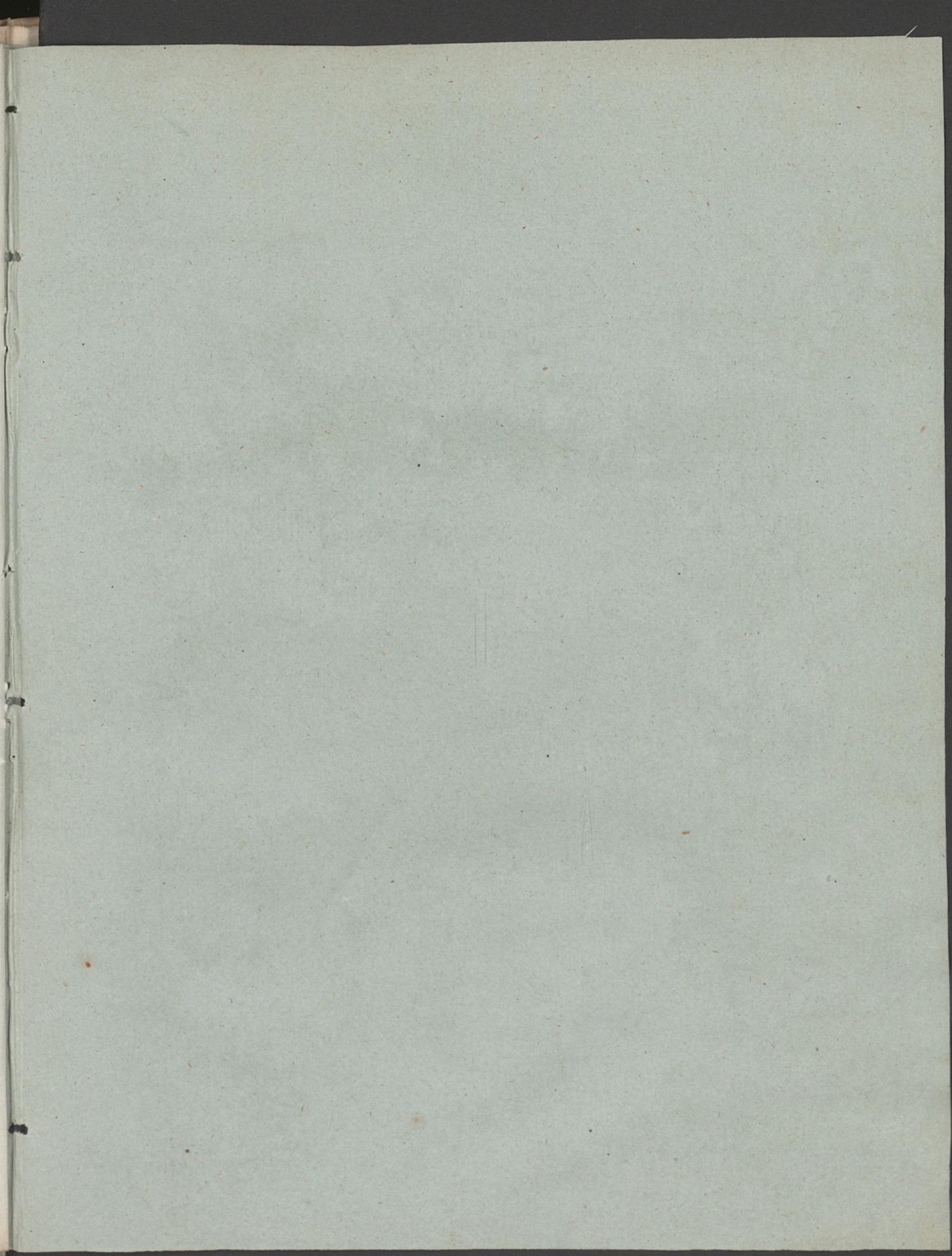
Ramek  
et son

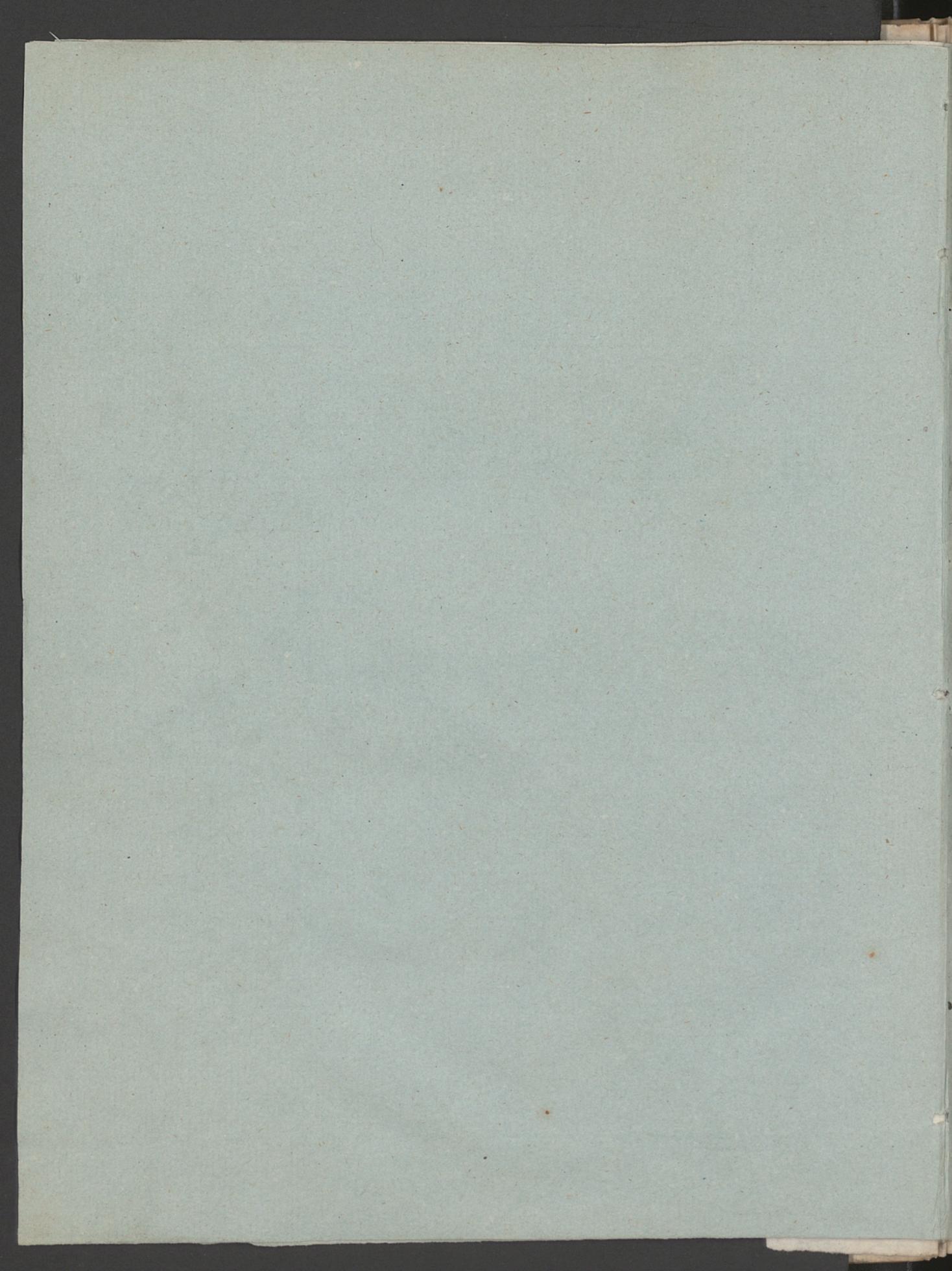


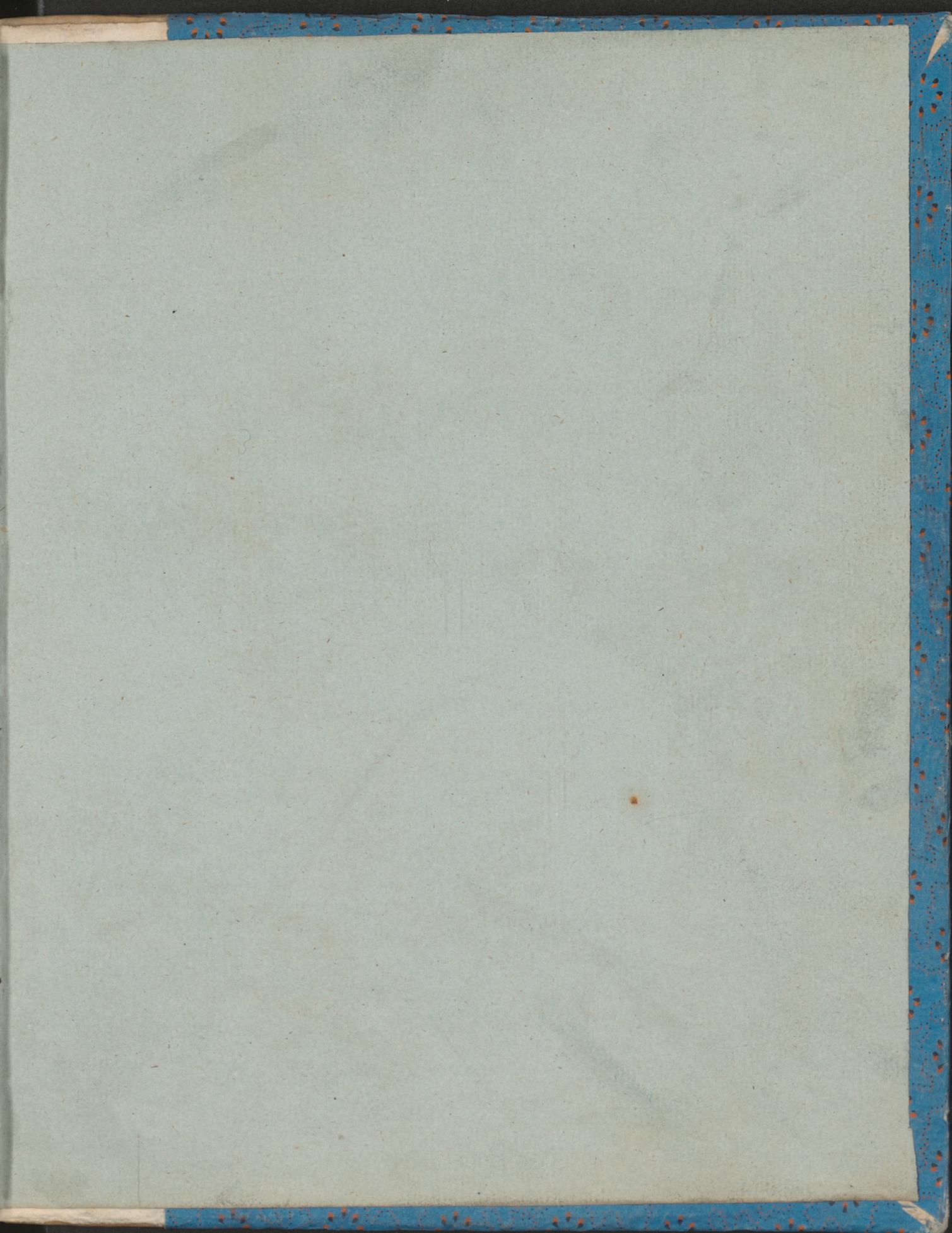












\*ooooooo  
Soc  
Drama  
Coulou  
\*ooooooo